



Les brèves de JOBOURG

Avril 2020 - n°3

Informations diverses

- **La commune de la Hague met à votre disposition un numéro (appel gratuit) au 0 800 840 888 pour toutes demandes d'informations. Les permanences des mairies déléguées sont fermées jusqu'à nouvel ordre.**
- **Vous pouvez aussi contacter Jean-Paul Lecouvey (maire délégué) au 02 33 52 28 62 pour toute aide, (si vous rencontrez des difficultés pour aller faire vos courses, etc, ...)**
- **Afin de pouvoir vous déplacer , vous devez être en possession d'une attestation, vous pouvez la télécharger sur le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel> . Des imprimés vierges ont été déposés dans la boîte à livres qui est installée à coté de Escale Pain sur le terrain de jeux.**

L'accès aux plages, chemins, sentiers, espaces dunaires, forêts et parcs situés sur le littoral est interdit pour toute la population au moins jusqu'au 11 mai.

Serre partagée

Comme l'an passé, l'attribution d'une parcelle dans la serre

communale sera possible. Les personnes intéressées doivent se faire connaître par mail (jplecouvey.jobourg@orange.fr ou au 02 33 52 28 62(JP Lecouvey).

Pour accéder à la serre ,vous devrez être en possession d'une autorisation de déplacement pour biens de première nécessité. Vous veillerez à respecter les distances d'au moins un mètre si plusieurs personnes sont présentes et limiter vos temps de présence à 1h.

Petit rappel concernant l'utilisation de la serre: Les cultures seront réalisées sans produits phyto sanitaires (seuls les traitements utilisés en agriculture biologique seront autorisés)

Déchèterie

vous êtes nombreux à être sollicités par les habitants de vos communes sur les raisons de la fermeture des déchèteries et du maintien de cette décision. voici quelques éléments de réponse :

Considérant que :

- Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, le déplacement des usagers est limité aux seuls déplacements indispensables et rend donc les déplacements vers une déchèterie verbalisables,
- L'application des mesures et gestes barrières a conduit la direction à réorganiser les équipes de collecte en les positionnant en mono-ripage (c'est à dire un chauffeur et un seul équipier de collecte par camion) et donc à augmenter le nombre de camions qui circulent pour réaliser complètement l'ensemble des tournées (tournées l'après-midi, décalage des tournées,...)
- L'agglomération se doit de respecter les consignes de la DREAL dont la priorité est de maintenir la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- Une partie de nos agents sont en arrêt pour confinement,

De ce fait l'Agglomération du Cotentin a, comme toutes les collectivités de France, fermé ses déchetteries, et redéployé ses gardiens sur les équipes de collecte ou mis en réserve des agents pour palier, malheureusement, aux futurs arrêts de maladie.

Précisons également que les prestataires qui assurent la reprise des matériaux, travaillent également en mode dégradé avec les mêmes exigences et consignes que nous avons de la DREAL, aussi l'évacuation des encombrants, des DEA, des D3E, du bois n'est plus possible depuis le 18/03.

Reste la problématique des déchets végétaux, est il nécessaire de rappeler que la période de confinement que nous vivons n'est pas une période de vie normale, et que ceux qui ont la chance de pouvoir s'occuper d'un jardin ou de pratiquer le bricolage doivent faire preuve de civisme et stocker ou gérer leurs déchets chez eux.

MESSAGE

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Dimanche 26 avril 2020

Il y a soixante quinze ans, au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie.

La moitié d'entre eux devait encore périr, notamment dans les marches de la mort, avant que les armées alliées, dans leur progression, n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur.

Les survivants de ce drame du genre humain, par leur esprit de résistance, leur volonté et leur profond attachement à préserver leur dignité, ont surmonté des conditions inhumaines malgré la présence et la menace permanentes de la mort.

Le 1^{er} octobre 1946 s'achevait le procès de Nuremberg qui fondait la notion de « crime contre l'humanité » et posait les bases du droit pénal international.

De tout cela, rien ne doit être oublié...

Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeurerait toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.

Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme,
Promouvoir la tolérance,
Investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations.

C'est le message des déportés, qui veulent faire de la journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, une journée d'hommage, de recueillement, et plus encore, d'engagement personnel.

La période dramatique de la déportation rappelle en effet cruellement que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent à leurs enfants, et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Ce message a été rédigé conjointement par :

**La Fédération Nationale des Déportés, internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de
mémoire des camps nazis,
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et
Familles (UNADIF-FNDIR)**